

# Bandes fleuries

Aides à l'implantation et au maintien  
en milieu agricole pour la biodiversité



MÉTROPOLE

GRAND LYON



# Vers un territoire agricole maillé de bandes fleuries

Pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité animale et préserver le potentiel de production, il faut préserver des milieux naturels favorables aux espèces locales et aux auxiliaires de culture.

**C'est pourquoi la Métropole s'engage pour aider l'agriculture à jouer son rôle dans la préservation de la biodiversité locale.**




## Accompagnement de la Métropole

- **Fourniture d'un mélange** de 10 espèces pour favoriser l'avifaune et les insectes
- Indemnisation de :
  - 150 €/ha** à l'implantation
  - 500 €/ha/an** pendant 5 ans pour le maintien (aide de minimis agricole)

## Conditions de soutien

- **Surfaces éligibles** : parcelles agricoles hors BCAE8 et PSE sur la Métropole de Lyon
- **Largeur des bandes** : entre 3 et 12 mètres
- **Modes de gestion** : entretien par fauche ou broyage entre le 15 octobre et le 15 mars avec au moins 15 cm de hauteur de coupe
- **Intrants** : zéro produits phytosanitaires et zéro fertilisation azotée
- **Durée de maintien** : 5 ans

## COMMENT PARTICIPER ?

1. Je signale mon intérêt via le formulaire. 
2. Je prends RDV avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) ou Arthropologia pour sélectionner les parcelles
3. J'envoie mon dossier à la Métropole avant le **30/04**
4. Je signe la convention envoyée par la Métropole de Lyon après délibération de la subvention attribuée
5. J'implante les couverts à l'automne et respecte le cahier des charges de gestion durant 5 ans

## Contacts

**Métropole de Lyon**  
Marguerite de Lavernette  
06 60 73 16 65

**Arthropologia**  
Violette Pautas  
06 28 23 71 00

**CEN**  
Perrine Ménadier  
06 60 73 16 65

